

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-ST-HILAIRE

N°2017_ARR_072

EXTRAIT

des Registres des Arrêtés du Maire
de la Commune de Barbezieux-St-Hilaire

Nous, Maire de la Commune de Barbezieux-St-Hilaire,

Objet : Arrêté municipal portant mise à jour des servitudes d'utilité publique du plan local d'urbanisme suite à la création du Site Patrimonial Remarquable - Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Barbezieux Saint Hilaire

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18
- Vu la délibération du 3 décembre 2014 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune,
- Vu la délibération du 22 février 2017 approuvant la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,

- ARRETONS -

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout des pièces suivantes aux annexes de ce plan :

- Dossier de création du Site Patrimonial Remarquable – Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine approuvé par délibération ci-dessus visée.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires,
- dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente,
- dans les locaux de la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Charente.

Fait à Barbezieux-St-Hilaire, le 8 mars 2017

Le Maire,

Pour le Maire
l'Adjoint délégué



André MEURAILLON

Benoît DELATTE